

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 13 OCTOBRE 2021**

Délibération n°

2021082

Date de convocation : 08/10/2021

Date d'affichage : 18/10/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	19
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	22

Vote : 22

Pour : 22 (dont 3 pouvoirs)

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt et un, le 13 octobre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 8 octobre 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Philippe BIGOTEAU, Mikel AMILIBIA.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECARTE, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Guénaël LE CAM, Sylvie ITHOURRIA, Nathalie HARAN, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE.

Absents excusés : Mmes Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS) & Ms Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Christian GARRIGUES (pouvoir à M. Philippe ENSALES).

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

OJ n°6 : Renouvellement du bail de location d'une parcelle agricole privée pour l'implantation de modules temporaires pour l'accueil des classes de l'Ikastola

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Par délibération du 30 septembre 2020, le conseil municipal a autorisé Monsieur Le Maire, à signer un bail locatif avec les propriétaires de la parcelle AB 103 pour l'implantation de classes démontables type ALGECO, sur une portion de 120m² pour accueillir les élèves de l'Ikastola intercommunale Bassussarry-Arcangues.

Les termes de cette mise à disposition temporaire d'espace foncier sont précisés dans un bail précaire. Celui-ci prévoit le paiement d'un loyer annuel de 1 000,00 euros.

Le Conseil Municipal,

Considérant le bail initial signé entre les parties, pour l'année scolaire 2020-2021,

Considérant la possibilité et le besoin de renouveler ce bail pour une durée de un an,

Considérant l'accord des propriétaires fonciers pour le renouvellement de cette mise à disposition de terrains pour un an, du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le renouvellement pour un an, du bail de location d'une partie de la parcelle agricole cadastrée section AB 103 ;
- **Autorise** le paiement d'un loyer de 1 000,00€ par an ;
- **Précise** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice.

Fait à Bassussarry, le 13 octobre 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

